

Geneviève Tapié



CESER Occitanie

Compte rendu de mandat au Parlement de la Mer :

Premières Assises du droit de la Mer et des solidarités maritimes

17 octobre 2024

Centre de conférence /Parc des expositions de Montpellier

9 heures 30/ 17 heures 30

Avec brio, M. Jean-Pierre Lacan, Porte-parole de SOS MEDITERRANEE va mener tambour battant cette journée de conférences à laquelle participeront experts, acteurs de terrain, sauveteurs en mer, militants et personnalités du monde politique, économique et social. Elle débutera par les discours protocolaires, et les excuses de la Présidente Carole Delga retenue par le débat budgétaire national. Suivra alors l'ouverture des Assises « Sous le regard de ... » deux personnalités reconnues, Mme Geneviève Tapié, Conseillère au CESER, Présidente de l'Observatoire régional de la parité, Vice-présidente du Parlement de ma Mer et M. Jean-Claude Gayssot, ancien ministre, auteur de la loi réprimant le racisme et l'antisémitisme.

Les Assises pourront alors, après un état des lieux du chaos humanitaire en Méditerranée centrale, entrer dans le vif du sujet selon trois table-rondes :

- **Protéger les vies ou les frontières**
- **La solidarité en mer à l'épreuve**
- **Garantir un espace humanitaire en mer**

et, deux « Temps suspendus » :

- **Femmes en Méditerranée, éclaireuses d'humanité**
- **Préserver la mémoire des disparus.**

Dans l'attente, une minute de silence lourde de sens, sera demandée par M. Jean-Pierre Lacan, en mémoire des 30 000 disparus en mer (Voir Midi-Libre, 18 octobre 2024, joint annexe 2, page 14).

1) Ouverture

Avec conviction, le Maire-Président de la Ville Métropole de Montpellier, après s'être réjoui de voir le « *Parlement de la Mer s'emparer du dossier* », se félicite que « *Midi – Libre de ce matin en ait fait sa Une* », exprime sa fraternité et l'engagement de la ville derrière SOS MEDITERRANEE, engagement, « *dérisoire, cependant en regard des enjeux* » ; dont ceux de « *Palerme, Heidelberg, qui s'engagent avec Montpellier sur le chemin de l'intégration* ». Il se plaira aussi à rappeler le premier vote de son Conseil, au lendemain de son élection, le 4 juillet 2020, en faveur d'une subvention à l'Association de sauvetage. Ce qui le conduira comme un retour d'investissement, à souligner les questions des enfants qui prolongent le passage de SOS MEDITERRANEE dans le collège où il enseigne encore.

Il dira encore « *quand on veut, on peut* », comme une « *belle histoire de vie* », témoignant de la transformation par la Ville d'un hôtel en Centre d'accueil, « *plutôt que l'errance dans la rue* » ! Faisant ainsi que les « *forces de la fraternité parlent plus fort que celles de la haine* », ceci en tant que « *serment du Maire de Montpellier* » et hommage de la Ville aux disparus. Raison supplémentaire d'appeler vivement de ses vœux la tenue des Deuxième Assises l'année prochaine à Montpellier !

Mme Sylvie Pradelle représentante du Conseil départemental de l'Hérault rappellera les politiques solidaires de l'institution, avant de témoigner de ses principes de solidarité et de soutien à SOS MEDITERRANEE. « *Si nous ne sauvons pas les gens, nous somme hors de la loi* ».

Viendra alors le tour de M. François Thomas Président de SOS MEDITERRANEE ; il remerciera le Maire, le Président du Parlement de la Mer et ses Vice-présidents, la Présidente de Région. Il leur dira « *jamais, je n'avais imaginé en tant que marin* » - Capitaine de la marine marchande aujourd'hui à la retraite – « *que les règles en Méditerranée soit autant bafouées lorsque nous intervenons en mer* » (...), « *le climat est d'une violence inouïe* ». Tout en rappelant comme un droit fondamental, celui de ne pas être obligé d'émigrer en subissant une dangereuse et éprouvante traversée. Une raison qui suffit à « *continuer* », « *malgré les entraves* ». Parce que l'assistance aux personnes en danger est un « *droit fondamental en mer* ».

C'est, avant la parole de Mme Carole Delga, celle de son Premier vice-président, M. Didier Codorniou, Président du Parlement de la mer, de se faire entendre. Il est « *de retour* ». Il retrouve les Assises « *après beaucoup de kilomètres parcourus* » sur les routes d'une campagne - pour la Fédération Française de Rugby à quinze, où il a naguère, aux plus hauts niveaux de la discipline, excellé dans ce sport tant au national qu'international -. Il salue avec affection « *Jean-Pierre* » - Lacan- et « *Geneviève* » - Tapié- « *fers de lance des Assises* », apports de chaleur, de sincérité, d'émotion. Il s'engage sur le thème des Deuxièmes Assises que vient de mettre en avant Michaël Delafosse, car, comme lui, avec lui, il est « *important de lutter, de rester debout, de continuer à convaincre dans un monde en guerre à nos portes comme en Ukraine ou au Proche Orient* ».

Le Parlement de la Mer agit avec force et humilité. Il a réussi à rassembler des femmes et des hommes qui « *ne se parlaient pas* » qui « *s'entraident, ont appris à travailler* ».

ensemble » ; il revient, en se tournant vers Serge Pallarès, le Premier vice-président fondateur, sur la « belle histoire », née à Gruissan en 2013 « pour casser les codes » (...) « avec beaucoup de volonté ».

Le Président Codorniou salue alors « avec fierté » tant la présence au premier rang de M. Jean-Louis Chauzy, Président du Conseil économique, social et environnemental (CESER Occitanie), que celle de M. Jean-Claude Gaysot, « mobilisés » pour ce jour « mémorable ». Il rend hommage à « la presse », « Midi-Libre », et se félicite, « nous sommes partis 300, nous sommes 600 aujourd'hui » ; « nombreux à vouloir emprunter cette route que nous avons ouverte » !

La Présidente Delga nous rejoint en visioconférence, très préoccupée, Présidente des Régions de France, par les engagements budgétaires nationaux ; elle ne manquera pas d'exprimer « son soutien », de remercier « Didier » pour cette « journée de proposition et d'action, d'espoir et humanisme ». Elle fera référence à la Retirada, à ceux et celles qui ont dû partir, poussés loin de la terre natale.

La Région répond présente, 88 collectivités ont rejoint la plate-forme des collectivités solidaires soutenant financièrement SOS MEDITERRANEE comme la Ville de Montpellier. M. Michaël Delafosse s'en était dit « très heureux ».

2) Regards

Le premier regard, avec un sens fort de l'émotion sera porté, avec mandat du CESER Occitanie, par Mme Geneviève Tapié. Son intervention figure en annexe 1 du présent Compte rendu de mandat (page 12).

Le deuxième regard viendra de M. Jean-Claude Gaysot.

Ce dernier, interpellé par M. Jean-Pierre Lacan, lui rétorquera : « Tu fais référence à la loi Gayssot contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. En pleine actualité – après un quart de siècle- et c'était l'actualité en 1988 ». Il évoque Le Pen, « le détail », notamment. Tout en ajoutant que dans sa jeunesse, « j'ai vécu avec douleur dans les années 60 et même avant, les propos, et parfois les actes racistes, antisémites et xénophobes ». Son discours prend alors des intonations de Malraux pour exprimer « l'inhumanité vis-à-vis des migrants espagnols, italiens, portugais, polonais qui fuyaient le fascisme et la misère ».

Hier en Mer Egée, 4 migrants ont péri dont deux nourrissons. Ils s'ajoutent aux centaines, aux milliers, aux dizaines de milliers qui depuis des années transforment nos mers et nos océans en cimetière. Je veux « saluer la décision d'organiser ces assises avec SOS MEDITERRANEE ». « Il faut mettre de l'humanité dans nos engagements » !

Telle est la question centrale à ses yeux. Et disant cela, ne pas se fourvoyer, il ne dit pas « qu'il ne faille pas s'attaquer aux passeurs avec fermeté ; ces exploiters de la misère, des désespoirs, ou des faux espoirs ». Il ne dit pas non plus qu'il ne faut rien faire en tant que coopération, formation universitaire, aide au développement vis-à-vis du continent africain notamment. A l'échelle nationale et à l'échelle européenne. Mais, « quand des jeunes adultes, des hommes, des enfants, des bébés, sont en danger de mort, l'urgence, je dis l'urgence, c'est de sauver des vies ».

Il est fier de militer avec SOS MEDITERRANEE. Et s'exclame : « *Tous ensemble ; mettons l'humain par-dessus tout ! Et jamais par-dessus bord !* »

3) Méditerranée centrale : état des lieux d'un chaos humanitaire

Il reviendra à Sophie Beau et Judith Sunderland, respectivement Directrice générale de SOS MEDITERRANEE France et Directrice adjointe de la division Europe et Asie centrale de Human Rights Watch de dire « *Comment expliquer que la mortalité soit si élevée en mer* » ?

Elles seront interrogées par Bérangère Matta (SOS MEDITERRANEE France) ; elle brossera elle-même l'émotion des naufrages et de l'intervention de l'Océan Viking, le navire de l'ONG de sauvetage.

Le constat, c'est, nous dit Sophie Beau, qu'après 9 ans de mer (depuis 2015), la responsabilité revient à la défaillance des Etats européens. La Méditerranée centrale est « *le lieu le plus meurtrier* » ; il faut développer l'idée de responsabilité partagée, le règlement maritime affirme le droit d'assistance. On dénombre 426 sauvetages sur à peine 10 ans. Et le comptage n'a pas commencé avant le début des années 2000. Seule l'Italie avait commencé à parler sans être écoutée. De fin 2016 à juin 2018, la coordination des secours était faite de manière très professionnelle par les garde-côtes italiens.

Depuis que ce sont les garde-côtes libyens, c'est très chaotique - le pays lui-même est en très grand chaos politique - et ils sont notoirement complices de ces réseaux de traite humaine. Il ne faut pas oublier Malte qui ne répond pas et se défait de ses responsabilités. Personne n'est joignable. Les informations de détresse ne sont pas transmises et aucun lieu de débarquement n'est désigné en Libye parce qu'il n'y a pas de « lieux sûrs ». Des personnes sont poussées à la mer pendant des opérations de sauvetage ; à cela, s'ajoutent le retrait total des opérateurs institutionnels des Etats en Méditerranée et le harcèlement administratif des navires (mesures vis-à-vis des équipages, tirs, détention des navires). Tout cela est fait pour limiter sur place les navires de sauvetage et dans un contexte où lorsqu'ils y sont, le débarquement est prévu dans des ports lointains du lieu de sauvetage, exigeant parfois jusqu'à 10 jours de navigation inutile, sauf à augmenter les coûts des ONG, et à contribuer à stériliser de facto leur présence sur les théâtres des opérations de secours en mer.

Les conséquences sont une hausse de la mortalité record en 2023.

Pour Judith Sunderland, qui confirme ce témoignage, elle a embarqué sur l'Aquarius (le premier navire de SOS MEDITERRANEE) en 2017 avant de rejoindre Médecins sans frontières. Elle a participé au cours d'une semaine de navigation à deux sauvetages au large, « *choquants* » ! Et s'interroge sur le soutien de l'Union européenne.

Quant au « lieux sûrs », la Tunisie ne peut pas être considérée comme un lieu sûr, sa situation est aujourd'hui très dégradée (déportations dans le désert, violences) et il est impossible à SOS MEDITERRANEE de débarquer en Tunisie comme en Libye. Ceci en raison de la violation des conventions maritimes internationales, et de l'ensemble des violations des droits humains.

Pour ce qui concerne les accords Libye/Tunisie, l'analyse établit que l'Union européenne est complice. Cette politique, complice, est contraire à ses objectifs. L'argent de l'Europe arrive par les deux bouts. Les supports financiers de l'Union européenne qui devrait soutenir les sauvetages, développer un appel d'air auprès des experts du sauvetage, financent en réalité les garde-côtes Libyens et entretiennent la tragédie humaine en Méditerranée.

Nombreux sont ceux à se poser les questions. C'est tout le sens de ces Assises.

4) Protéger les vies ou les frontières

Politiques européennes, sécurité maritime et droits humains

M. Yanick Phillipponnat, Midi-Libre, ouvre, bien que « modérateur », le feu par un confrère italien, Nello Scavo, journaliste à « l'Avvenire ». Correspondant de guerre, il est en vidéo. En 2017, il infiltre la mafia Libyenne, met en lumière les complicités. Sous protection policière, en Ukraine sous les bombes, il accepte de témoigner après une négociation avec le chef de la milice.

Il appelle à dénoncer les illégalités en mer pour donner un vrai contexte à nos histoires.

Ce qui permettra à Séverine Courtiol (Médecins sans frontière) de livrer le retour de son expérience d'un Centre d'accueil de santé, pendant trois semaines d'août en Libye et Tunisie. Elle nous alarme sur la peur de chaque jour, des violences, de la peur de monter sur des embarcations de fortune, des Centres de détention, foyers ardents des violences sexuelles ; des détentions arbitraires (...), qu'elle brosse à chaque maillon de la chaîne jusqu'au début des secours et de la liberté. Le choix d'éviter la mer et les dangers de la traversée n'existe pas, ou si peu, même si un processus de sortie légale est « *disponible* », mais sclérosé par de longues listes d'attente,

Médecin sans frontière poursuit dans ce contexte une offre de soin de santé. Les cas lourds face à l'absence de soin sont fréquents en Libye, « *pour vivre sans avoir la peur au ventre* ».

Mme Courtiol a visité un Centre de détention. Il s'agit de grands hangars (600 personnes dont 20% de mineurs) « abritant » des personnes interceptées en mer. Médecin sans frontière fait sortir des gens au motif de les soigner tout en veillant à ne jamais les ramener. Les actes de violence sexuelle y sont très graves.

Au tour de Mme Chiara Pagano (spécialiste des frontières en Libye et Tunisie) et de M. Yves Pascouau (Docteur en droit public) à pousser un cri très fort. La réalité de la construction de l'Union européenne, et, elle « *y croit fondamentalement* », est de réussir le point d'équilibre entre « *protéger les vies, le principe d'humanité* » et le principe de réalité du contrôle aux frontières.

Mais comment ? Comment respecter le droit fondamental qui constitue le projet européen garanti par le Traité qui lui-même garanti les droits fondamentaux des citoyens européens ?

Le texte relatif aux corps européen des garde-frontières (Frontex) stipule sur le papier dans le droit que cet équilibre est trouvé. La réalité c'est un basculement depuis quelques années ; on protège les frontières au détriment de la protection des vies. Le

motif qui revient sans cesse est « *la faute à l'étranger* » et le discours appuyé par un phénomène migratoire majeur. M. Pascouau témoigne de cette réalité en tant qu'élu de Nantes, « *l'équilibre ne se retrouve pas en pratique* ». La Cour des comptes européenne identifie le problème au rejet des Droits de l'Homme. On oppose l'aide au développement (accès à l'eau, à des installations sanitaires...) et politique migratoire.

Professeur de droit public, M. Pascouau rappelle que l'Union européenne est une communauté de droit. Que la Commission européenne est gardienne des Traités. Que la mise en œuvre d'une politique « *correcte* » de visas par les Etats est réduite « *à minima* ».

Le système européen repose sur la confiance mutuelle. Un système correctif demande aux Etats de s'expliquer (saisine de la Cour de justice européenne). Mais, faute de contrôle, on se retrouve dans un système de « *méfiance mutuelle* » ; chaque Etat commence par agir de son côté, en rétablissant de lui-même son contrôle aux frontières. L'Italie va passer des accords avec les Pays tiers, c'est contraire aux droits des migrants et au droit d'asile en général.

La Commission européenne, par la voix de Mme Denise KWANTES, haute-fonctionnaire à l'Unité Schengen et Frontières extérieures va tenter, dans un contexte compliqué par l'interpellation directe de plusieurs intervenants, de leur apporter les réponses de l'institution à laquelle elle appartient. Elle réagira aux accusations portées contre la Commission qui fermerait les yeux plutôt que d'apporter des solutions.

A ce stade, l'auteure des présentes lignes saluera d'une part la volonté de la Commission européenne qui a répondu positivement à l'invitation aux Assises. Elle s'autorisera à rappeler d'autre part, le rôle majeur des 27 Etats membres de l'Union qui décident en Conseil européen des orientations politiques dans l'ensemble des domaines d'activité de l'Union européenne. Toutes les grandes décisions politiques concernant la construction de l'Europe sont ainsi prises par le Conseil européen (formé des 27 Etats membres) et pour ce qui nous concerne aujourd'hui, les positions sur la scène internationale.

M. Yanick Phillipponnat demandera en conclusion à Mme Chiara Pagano « *un mot sur l'Egypte* ». Les chiffres donnés par Frontex (moins 42% de migrations) sont incomplets. Les personnes en état de migration, après plusieurs années d'attente pour aller en Europe par la voie légale sont contraintes de passer par la mer. En Libye, le fait d'être enregistré par le HCR conduit les personnes concernées à être placées en camp de détention. « *Les routes migrantes s'ouvrent et se ferment, les nouvelles sont de plus en plus dangereuses ; il est une énorme souffrance de pousser à faire le voyage ; il faut utiliser l'argent de l'Europe pour des politiques humaines et adaptées* ».

Toutes les possibilités d'émigration légales sont bouchées, donc il faut traverser.

Le Professeur Pascouau complète. « *Le concours Lépine en politique migratoire revient à la Grande -Bretagne* ». En 2003, la graine a germé. Les politiques de traversées ne doivent pas être menées par le Ministère de l'intérieur, celui du « *Ministère du non* » qui décide. Alors que la nécessité d'une politique publique sociale s'impose pour accueillir. Il souligne le Traité d'Amsterdam : veiller à ce qu'il soit

possible de jouir de la liberté, non limitée aux citoyens de l'Union. Il faut l'élargir à tous ceux qui demandent à avoir accès à notre territoire.

M. Jean-Louis Chauzy, Président du CESER Occitanie intervient alors dans le débat. Il remercie Mme Geneviève Tapié et le Parlement de la Mer de l'avoir invité.

Le CESER Occitanie n'a pas émis d'Avis d'initiative sur le sujet. La Commission Méditerranée était légitime à lui en faire la proposition.

Il souligne le Réseau des CESER des Régions de la Méditerranée qu'il préside. Il rappelle, après les « Boats people » de 1995 la position de Jacques Delors, alors Président de la Commission européenne :

- Renforcer la coopération
- Les prochains « Boats people » qui viendront de la Méditerranée
- L'urgence de la question qui s'inscrit dans les géopolitiques.

M. Chauzy, évoque, tout en saluant « *l'honneur de Montpellier* » (...) « *la lumière qui viendra du Parlement de la Mer dont il faut prolonger l'initiative par des 2^e Assises* ».

Et, « *parce qu'il faut éradiquer le malheur* », il souhaite un Forum européen 2026 en Europe ; avec son soutien le plus entier pour faire changer la politique européenne.

A ce stade, la Commission européenne rebondit. Ne pas laisser partir de Libye. Parce que la Libye n'est pas clairement un bon pays. Mais donner des obligations internationales à la Libye est une histoire complexe. Alors, l'Union européenne recule-elle vis-à-vis des Droits de l'Homme ? L'Union européenne n'a pas de compétence sur le sauvetage en mer (...) mais on avance, petit à petit !

5) Femmes en Méditerranée, éclairceuse d'humanité

La Table-ronde du 24 octobre 2023 en prélude de nos Assises, évoquée par Mme Tapié lors de son propos, avait levé le voile sur « *ces femmes qui longtemps ont été absentes du grand récit des migrations* ». Sur la trace des survivantes, Mme Laouratou Diallo, témoin de la traversée nous dit l'enfer. Les larmes d'émotion de cette mère de famille Guinéenne ont marqué les Assises devant 600 personnes qui se sont plusieurs fois levées, debout, interrompant à plusieurs reprises son récit, pour rendre hommage au courage de celle qui s'est sauvée de son calvaire en sauvant âprement son bébé. Et qui a repris la vie aujourd'hui, à Carcassonne, avec son statut de réfugiée.

Excisée à 12 ans, elle est vendue à un homme à seize par son père au décès de sa mère, et contrainte à un mariage forcé. En taxi collectif, elle fuit vers le Mali, puis le Niger, traverse à pied le désert jusqu'à Alger, puis le Maroc (21 jours de marche) où elle se réfugie « *dans la forêt, à l'ombre, dans la crainte de la police marocaine qui te rejette dans l'enfer du désert* ». Réduite à la mendicité, elle accouche dans la forêt grâce à Médecins sans frontières.

Commence un an d'errance, le bébé dans les bras, pour « *gagner la traversée* » ; elle marche enfin des heures, un jour, « *pour voir l'eau à 4 heures du matin* », avant de prendre la mer. « *C'est pas un bateau* » ! On la menace avec un couteau pour la forcer à s'embarquer, « *avec le bébé* ». Au bout de deux heures, le bateau se perce d'un côté et « *tout le monde disparaît dans l'eau ; ne pas lâcher le bébé* » !

Elle est sauvée par un navire espagnol. Mais il ne peut pas prendre le bébé en Espagne. On appelle l'hélicoptère, « *on attache le bébé a un fil qu'on tire* », l'hôpital, la Croix rouge, l'hôtel pendant deux semaines, puis l'appartement.

Mais c'est en France qu'elle veut aller, elle se « *débrouille bien en français* » ! On lui « *donne des sous* » ; Perpignan, elle ne connaît personne ; recueillie par « *une dame de la CADA* », elle va passer 4 mois dans un hôtel en face de la gare, avant d'être envoyée à Carcassonne, convoquée à Paris, pour se voir accorder son statut de réfugiée. « *Maintenant, j'ai mon appartement* » (...) « *avec le bébé* » !

A la question que lui posera Mme Claire Moutarde, journaliste et modératrice « *Pourquoi raconter votre histoire* » ? Elle répondra ; « *Pour dire merci* ». A SOS MEDITERRANEE !

Suit le témoignage de Mme Marylène Biquet. Sage-femme trois fois à bord de l'Océan Viking (SOS MEDITERRANEE), elle est responsable des femmes et des enfants à bord ; il s'agit de repérer les urgences vitales, créer un lieu de sécurité après un continuum de violences. Ceci au cœur d'une zone « femme », interdite aux hommes, qui leur est strictement réservée. Elle a connu six naissances à bord depuis le début.

Son rôle est aussi « *de prendre en charge les violences sexuelles* » (...) « *elles sont énormes lorsqu'elles transitent par la Libye* ». Et « *je fais la même chose pour les enfants et les hommes. Il faut accueillir la parole de manière inconditionnelle* ».

6) La solidarité en mer à l'épreuve

Pour la Directrice des opérations de SOS MEDITERRANEE, Soazic Dupuy, « *notre cœur de métier, c'est la complexité du sauvetage* ». Les relations sont difficiles avec les garde-côtes Libyens qui font de l'intimidation. Et la vraie question, c'est la coordination et la responsabilité afin de ne pas arriver trop tard.

Il est sauveteur en Manche du Nord. Ils sont des bénévoles marins, sans secours à bord. M. Alain Ledaguenel décrit une situation « *moins chaotique qu'en Méditerranée centrale* ». Les situations en France et en Grande -Bretagne sont connues, pourtant, les drames sont fréquents. Aujourd'hui à midi, 57 personnes ont été récupérées. Ces trois derniers mois c'était plus de 700 depuis 2021. Et ce matin, 5 bateaux étaient sur zone avec un hélicoptère ; « *et pas de victime* » !

Nous n'avons pas d'argent. Le siège parisien de la SNSM (Société Nationale des Sauveteurs en Mer) nous ignore complètement. Nous sommes une Association de droit maritime français.

Fréquemment, nous devons faire face à des personnes « *que vous voyez plusieurs fois* ». Le 16 novembre, nous les avons sauvées ; le 24 ils étaient tous morts. « *C'était une famille* » !

Avant 2018, nous faisons 20 opérations par an. Les migrants n'utilisent la SNSM qu'en cas de besoin, c'est-à-dire, qu'après que tous les moyens de l'Etat aient été inutilisés.

Le principe de solidarité, enchaîne le Professeur Stéphane Mouton (Université Toulouse Capitole) « *est à l'épreuve ; il n'y a pas de principe contraignant dans le droit* ». Aucun des index des Traités maritimes ne fait référence au principe de

solidarité. Mais il exprime un principe inspirant pour le droit dans la mesure où la mer constitue un milieu dangereux. Ce droit autarcique s'émancipe d'autres droits, libertés des mers et principe de la sécurité des Etats. Le principe de solidarité est au milieu, à côté du devoir d'assistance qui existe ; et il est un devoir qui existe depuis l'Antiquité, à l'encontre des Etats. L'obligation du Capitaine est de porter secours à un navire en détresse, d'autoriser le droit de passage inoffensif pour permettre le passage en mer, de porter assistance à toute personne en danger en mer.

Le principe est clair, précis, puissant. Il a du mal à se saisir de la situation dont nous parlons ce matin. Le principe est mal adapté. La Cour européenne des droits de l'Homme développe une jurisprudence pour renforcer les Etats. Le droit maritime est bafoué « *comme l'a dit M. Thomas ce matin* ». Le droit maritime des biens (navires) prend en charge toute structure pendant la navigation. Le droit maritime des personnes ne prend pas en charge, parce qu'ils ne sont pas considérés comme des gens de mer, les secours en mer, les embarcations de migrants, les personnes secourues sont frappées d'invisibilité juridique.

Le droit de sauvetage en mer, une situation de péril en mer qui conditionne la détresse et non le contraire, sollicite le principe de solidarité. A l'exemple, de la jurisprudence européenne du 7 juillet 2022, où la Cour oblige les Etats à tout mettre en œuvre pour le sauvetage en mer, et ceci selon une obligation de moyens.

Le principe de solidarité est un principe de civilisation. « *Lorsqu'un migrant coule, c'est l'humanité qui coule* » ! Il faut créer un droit humanitaire de sauvetage en mer, créer un nouveau droit n'est pas figé, le droit se construit et se déconstruit.

Dans une vidéo, le skipper breton Thibaut-Vauchel Camus va alors nous raconter comment il a porté secours en mer à 16 migrants, dont l'embarcation dérivait en Méditerranée ce 7 octobre 2024 alors qu'il convoyait son trimaran *Défi Solidaires en Peloton* entre le Maroc et la France. Il s'insurge contre ceux qui ont vu et n'ont rien fait. Aucun cargo en trois jours ne s'est arrêté.

Mme Nathalie Mercier -Perrin Présidente du Cluster Maritime Français, réagit en affirmant que lorsque on vit en mer, l'idée c'est de toujours sauver. Elle exprime une pensée pour « *tous ces marins qui risquent aussi leur vie* » dans la marine commerciale, celle du transport essentiel des denrées alimentaires dans le monde.

La difficulté pour les bateaux de commerce à procéder à des sauvetages réside dans l'impérieuse nécessité de connaître préalablement leur pays d'immatriculation, afin de savoir si l'intervention est légitime. Ce n'est pas la même situation s'il s'agit ou non d'un bateau français ou d'un autre qui prend alors ses ordres ailleurs.

7) Préserver la mémoire des disparus

M. Jean-Pierre Lacan va exprimer ses regrets quant à l'absence de M. Chamseddine Marzoug, Pécheur, secouriste, fondateur du « Cimetière des inconnus » à Zarzig (Tunisie) qui s'est vu refuser son visa par les autorités françaises. Il interviendra dans une vidéo (sources Info Migrants, 1^{er} novembre 2018).

« C'est très dur de voir des cadavres souvent sans tête, ou sans bras, et je me demande qui prend la responsabilité de ce qui se passe en Méditerranée ». Je ne veux plus voir des cadavres, je demande à l'Europe de protéger ces gens-là !

Interviendra donc dans ce 7^e temps d'étude, Mme Carolina Kobelinsky, anthropologue au CNRS – Paris Nanterre, Auteure de « Relier les rives » (ed. La Découverte). Elle travaille sur l'identification des corps, le traitement de ce qui se passe lorsque le sauvetage n'a pas réussi, à partir d'observations d'une initiative du Comité local de la Croix rouge à Catane en Sicile. Les corps étaient inhumés dans le cimetière municipal – 17 pierres tombales-, plus un carré des migrants, tous des corps inconnus.

Rien n'était fait pour les identifier, aucune institution n'ayant ces compétences. Il fallait convaincre le Comité local de la Croix rouge d'un projet pour les identifier, et convaincre les autorités municipales de faire cette démarche !

« Au cours des visites répétées au cimetière, des lectures de dossiers administratifs et des enquêtes conduites pour suivre les pistes susceptibles de relier un corps à une histoire, un attachement particulier à ces inconnus naît. Le livre raconte les vies des morts auprès de celles et ceux qui les accueillent sur l'autre rivage. Il explore les tentatives collectives et intimes menées pour tracer un chemin entre nous et les autres ».

Sur le port de Catane, à l'Est de la Sicile, des milliers de personnes en péril débarquent, accompagnées des corps de celles qui n'ont pas survécu à la traversée de la Méditerranée.

8) Garantir un espace humanitaire en mer

M. Jacopo Giorgi, Haut - Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), a embarqué cet été pendant 10 jours sur l'Océan Viking, de SOS MEDITERRANEE ; il témoignera des difficultés des sauvetages. « Sauver tout le monde demande de la technicité », comme le redira M. Thomas, Président de SOS MEDITERRANEE.

Quant à l'Euro Région (Région Occitanie, Generalitat de Catalogne, Gouvernement des Iles Baléares), elle est confrontée à la question des migrants aux Baléares avec l'arrivée des ressortissants algériens ; « 3000 depuis le début de l'année », selon M. Xavier Bernard-Sans, son directeur. Les Régions espagnoles sont solidaires entre elles sur tous les sujets, y compris celui des migrants. Ensemble, elles sont concernées par de nombreuses arrivées, importantes depuis les côtes d'Afrique sur les Canaries. M. Sans appelle à mettre en place des coopérations interrégionales avec les Euro Région italiennes du Sud de l'Italie.

Mme Claire Fita, députée européenne (Socialiste et Démocrate) et conseillère régionale d'Occitanie appelle de son côté « à travailler sur la Résolution du Parlement européen du 23 juillet 2023 sur la nécessité d'une action de l'Union en matière de recherche et de sauvetage en Méditerranée », et ceci, face à une majorité au Parlement européen déplacée à droite depuis les élections du 9 juin 2024, qui agrège la droite et l'extrême droite. Elle admet que la Commission européenne soit dans une posture de dire que le sauvetage en mer n'est pas dans sa compétence, tout en amenant les Etats membres à avancer.

Il a fait en Italie « *du problème une solution* ». Leoluca Orlando, ancien Maire de Palerme, Député européen (Verts/Alliance libre européenne) estime que l'immigration à Palerme apporte une réponse à bien des problèmes, dont l'emploi et l'intégration des migrants auxquels on apporte du travail. Ainsi, « *il n'est pas rare de trouver à Palerme quelqu'un qui parle trois langues* ».

Le dernier mot revient à M. François Thomas pour qui la solidarité doit structurer le renforcement de l'espace en Méditerranée. Ainsi, « *ce drame humanitaire reconnu doit mobiliser tous les leviers possibles* ».

9) Conclusion

La conclusion des Premières Assises du droit de la mer et des solidarités maritimes de ce 17 octobre 2024 à Montpellier, sera tirée par M. Sébastien Denaja, Professeur de Droit public à l'Université de Toulouse Capitole, ancien député et Conseiller Régional d'Occitanie, Délégué aux politiques européennes.

Avec talent, brio, engagement et conviction il présentera à l'assistance une brillante synthèse de ses travaux de la journée.

Ceci, avant de lui donner lecture du projet de « Déclaration commune » qu'il proposera en tant que débouché politique de nos « Premières Assises ».

Montpellier, 17 octobre 2024

Geneviève Tapié

Vice- présidente du Parlement de la Mer

- Copie pour information:
- M. Didier Codorniou, Président du Parlement de la Mer
- M. Alban Zanchiello, Cabinet de la Présidente de Région
- M. Jean-Pierre Lacan, Vice-président du Parlement de la Mer
- Mme Marianne de Oliveira, Direction de la Mer
- M. Pascal Nadal, animateur Parlement de la Mer

Annexe 1 : Intervention de Mme Geneviève Tapié

Premières Assises du droit de la mer et des solidarités maritimes

17 octobre 2024 – Parc des expositions Montpellier

« *Ils emportaient leur terre avec eux* » !

Un sac contenant un peu de terre d'Erythrée, cousu dans les plis du T Shirt de la Juventus ou du Real de Madrid, est trouvé sur le cadavre de l'adolescent que le légiste déshabille.

Il emportait le souvenir matériel de quelque chose qu'on aime et qu'on ne reverra plus.

De la plage, on avait vu l'embarcation pleine à craquer, avec l'eau qui montait au-dessus de la ligne de flottaison. On avait entendu les cris de ceux qui voulaient descendre.

Christina Cattaneo, Professeure à l'Université de Milan, et auteure de ces « Naufragés sans visage », témoigne.

Le 19 avril 2015, le Barcone se renverse au large de la Libye. Il transporte près de 1000 passagers. Les cabines s'effondrent. Elles écrasent les corps sur le pont.

Arrivé le matin de Libye, un camion de femmes et d'enfants qu'on avait fait monter, un par un, sur le bateau, péri. Faisant à l'intérieur de l'épave, dans la cale, dans le coqueron de poupe, dans la salle des machines, « *une zone de morts qui aurait effrayé le plus aguerri des anthropologues* ».

Médecin légiste, elle entrera la première dans le ventre du Barcone pour enlever, l'équivalent de cinq corps par mètre carré, décomposés, allongés sous la cale comme dans un bateau négrier.

Le samedi 14 septembre 2024, les procureurs italiens réclament une peine de six ans de prison contre Matteo Salvini, Chef de la Ligue (d'extrême droite) pour s'être, Ministre de l'Intérieur en 2019, opposé au débarquement dans un port italien de migrants naufragés. Il se dit intransigeant à l'égard des ONG de secours de migrants qui « *livrent des batailles politiques sur le dos de l'Italie* ».

Membre de la coalition de la Première ministre Giorgia Meloni, il est jugé aujourd'hui pour privation de liberté et abus de pouvoir sur 147 migrants en mer, maintenus pendant trois semaines sur un navire qui aurait pu être celui de SOS MEDITERRANEE.

Au terme de son réquisitoire, le procureur Ferrara, du tribunal de Palerme estimera « *qu'un principe clé n'est pas discutable : entre les droits humains et la souveraineté de l'Etat, les droits humains doivent prévaloir dans notre système heureusement démocratique* ».

C'est tout le sens de nos Assises.

La Table -ronde du Parlement de Mer, « Dix ans après le drame de Lampedusa, face à l'urgence humanitaire », en était le prélude en octobre 2023 au Salon du Littoral.

Camille Schmoll (géographe) nous avait écrit l'enfer des survivantes.

L'actualité encore brulante de colère de ce 14 juin 2023 au large de la Grèce nous en avait précisé la réalité : 700 naufragés et aucune femme, aucun enfant parmi les 100 rescapés. Femmes et enfants, engloutis, sans un souffle, sans un cri, dans la cale où on les avait confinés.

Après le Barcone au large de la Libye dix ans plus tôt, ce drame nous confirme encore que femmes et enfants, que l'on devrait pourtant sauver d'abord si l'on appliquait les règles du sauvetage en mer, ne le sont pas ! Il nous confirme qu'on n'applique pas, ou si peu, la règle en Méditerranée !

L'objectif de nos Assises est d'appeler à restaurer l'espace humanitaire en mer et en Manche, aussi, comme dans toutes les mers.

Je formule le souhait qu'elles soient à la hauteur de nos ambitions.

Geneviève Tapié

Vice-présidente du Parlement de la Mer d'Occitanie,

17 octobre 2024

« Sauver des vies en mer, c'est notre responsabilité collective »

HUMANITAIRE

Les premières Assises du droit de la mer et des solidarités, portées par le parlement de la Région Occitanie et l'ONG de secours SOS Méditerranée, se sont déroulées, jeudi, au parc-expo de Montpellier.

Yanick Philipponnat
yphilipponnat@midilibre.com

Les larmes d'émotion de Laourata, mère de famille guinéenne, racontant son exil forcé, ont marqué la première édition des Assises du droit de la mer et des solidarités, jeudi, à Montpellier, devant 600 personnes. Elle a évoqué l'accouchement de son fils dans une forêt du Maroc, l'hélicoptère des autorités espagnoles venant la sauver *in extremis* alors qu'elle est à la mer, son bébé de 5 mois dans les bras, parce que le bateau pneumatique « est percé ». Ou encore sa vie qui a repris, à Carcassonne, avec le statut de réfugiée. Avec ses mots, elle est venue illustrer l'enfer vécu de tous ces candidats à l'exil, qui n'hésitent pas à mettre leur vie en jeu pour la chandelle de jours meilleurs en Europe. Et ce, dans un contexte tendu où les pays européens se crispent sur l'immigration, l'Italie en tête, elle qui

commence à externaliser ses réfugiés en Albanie, source d'inspiration pour le gouvernement français, qui « ne se l'interdit pas », selon sa porte-parole, Maud Bregson, jeudi à Paris. Mais ces assises, coorganisées par le parlement de la Région Occitanie et SOS Méditerranée, sont venues rappeler deux éléments primordiaux. Un : des pays comme la Libye ou la Tunisie font commerce de ce malheur, avec le juteux business de la traite des êtres humains, rackettés, violents, parfois violés. Quand ils ne meurent pas lors de ces traversées en mer à haut risque. Et Jean-Pierre Laccan, cheville ouvrière de SOS Méditerranée et des assises, de lancer une minute de silence avec une pensée « pour les 30 000 disparus en mer. Ce sont les populations de Frontignan et Lodève réunies. »

Deux : l'Europe, en subventionnant ces pays chargés d'endiguer les flux migratoires, entretient parfois un système mafieux et ferme les yeux. Elle ne respecte



Une minute de silence lourde de sens, jeudi, en mémoire des 30 000 disparus en mer... SYLVIE CAMBON

pas ses fondements en assurant la protection de ses frontières et, aussi, les vies humaines.

« Ces politiques de financement entraînent un appel d'air et entretiennent le drame et la tragédie en Méditerranée. En 2023, on a battu un record de mortalité », a dénoncé Sophie Beau, directrice de l'ONG. « Il faut bien traiter avec ces pays », a répondu Denise Kwantès, cheffe de l'unité frontières extérieures de la Communauté européenne, défendant les efforts de l'UE en la matière. Mais les organisateurs et sou-

tiens – Département de l'Hérault, Métropole de Montpellier – ont appelé chacun à ses responsabilités.

La règle du sauvetage

« Ces assises sont l'occasion de réaffirmer nos valeurs et envoyer un message au gouvernement, au ministre de l'Intérieur et à l'Union européenne : nous n'abandonnons pas à leur sort ces gens qui tentent de fuir vers nos côtes, il est de notre responsabilité collective de sauver les vies humaines en Méditerranée », a indiqué, via un message vidéo, la présidente de la Région Carole Delga. Son institution participe à la plateforme des collectifs solidaires soutenant financièrement SOS Méditerranée, comme la ville de Montpellier.

« Nous sommes heureux de participer au fonctionnement de journées de sauvetage en mer. La première délibération de mon conseil municipal a été le vote d'une telle subvention », a rappelé le maire, Michaël Delafosse, clamant la nécessité de « réaffirmer le droit de la mer. Les villes

peuvent s'engager plus. » Sylvie Pradelle, pour le Département, a rappelé cette vérité : « Si nous ne sauvons pas les gens, nous sommes hors-la-loi », dit-elle, là où Geneviève Tapié, de l'Observatoire de la parité et vice-présidente du parlement de la mer, enfonce le clou, dénonçant qu'en « Méditerranée l'on n'applique pas la règle du sauvetage en mer ».

Il a aussi été question de l'Atlantique et bien sûr de la Manche, théâtre de drames quasi quotidiens. Alain Ledaguelen le confirme, lui qui chapeaute la SNSM à Dunquerque, des secouristes témoins attestés des traversées mortelles, quand bien même l'Angleterre, aidée par l'Europe, déploie des moyens humains (des milliers de policiers) et technologiques – des drones – pour tenter de contenir le flux migratoire. « Mes équipes viennent de m'appeler, ce jeudi midi. Ils ont secouru 25 personnes hier et ils repartent encore en mer », rapporte-t-il.

Cette amplification d'une problématique migratoire s'inscrit dans sur le long terme, le maire de Montpellier, comme Didier Comodini, président du parlement de la mer, se sont d'ores et déjà donné rendez-vous pour une seconde édition.

Le Carnet du Jour

Une pensée pour vos proches, amis...

Avis parus ce jour :

Aude (11)

BACOU Josette
MARTY Jean-Paul

Aveyron (12)

ANDRIEU Lucette
CALMEJANÉ Hubert
COUDERC Jacques
GAYRAUD Jean-Michel
LATREILLE Roger
MAUREL Noël

Gard (30)

CHARPENTIER Camille
CLEMENT Christophe
DAUMAS Hélène
INACIO Maria
MARTEL Cyr
PIN Alice
TEYSSIER Elie

Hérault (34)

BERNARD Roger

FIGUÉRAS Joseph

LOUVRIER Huguette
SARRAMONA Lucien
SUZANNE Nathalie

Lozère (48)

MARTIN Denis
SALAVILLE Gérard

Pyrénées-Orientales (66)

BOTTELLI Alain
CANJUZZAN Suzanne
FIGUÉRES Emmanuel

FONT Alphonse

MAGNA René

RINKEL Athalie

SOLA René

TAULET Bastienne

TEIXIDO Michel

TONDUT Jean

TRILLES Claude

VAQUÉ Roger

SERVICE CARNETS

CONTACTS UTILES

Notre équipe spécialisée est à votre écoute et vous conseille du lundi au vendredi de 13 h à 19 h et le week-end de 14 h à 19 h, pour toutes les parutions d'avis dans tous les titres de presse de France.

Publiez vos avis 7j/7 et 24h/24 directement sur la rubrique « Avis de décès » du site de votre journal. (paiement CB sécurisé)

carnet@midilibre.com - 04 3000 8000

(prix d'un appel local)



L'essentiel de l'actualité en région

Des Régalades autour du vin

MONTPEYROUX

Ce dimanche, Montpeyroux (Hérault), abrite les Régalades, une célébration des crus du terroir, qui sera à la hauteur des accords mets vins imaginés par le chef étoilé Daniel Lutrand, le sommelier Jean-Philippe Vivand, du Pastis, et Philippe Ramon, chef du SouKa. « L'ancienne église de Montpeyroux, restaurée, se prête bien à ce genre d'événement », savourez François Boudou, président de l'AOP Languedoc Montpeyroux. Côté cuisine, « de très grands noms ont signé les menus des Régalades, beaucoup de chefs étoilés et Meilleurs Ouvriers de France sont passés par là », se souvient Philippe Ramon.

Le chiffre du jour

5

MILLAU C'est en mètres la hauteur de la croix monumentale, réalisée par l'artiste Jean-Jacques Bris qui va être érigée en l'église Saint-François de Millau. Elle devrait être bénie lors d'une messe, le 1^{er} novembre prochain. Fruit d'une commande passée par le doyenné du pays millavois, cette œuvre en laiton patiné dorée à la feuille est pour l'heure à l'atelier et rejoindra la statue de la Vierge et les deux tableaux représentant la Déploration.



Barjac achète une villa de luxe pour attirer un médecin

GARD La lutte contre les déserts médicaux est une priorité en zone rurale. Pour attirer un médecin généraliste, Barjac, 1 576 habitants, dans le Gard, a sorti le grand jeu et un argument immobilier pour faire pencher la balance : maison de 200 m² avec jardin, piscine et terrain de boules... Coût : 1,2 million d'euros, la moitié pour le logement, l'autre pour sa rénovation et l'installation du matériel médical. « Bourg de l'Uzège, Barjac, Gard – et quatorze villages alentour - cherche médecins », explique sur Facebook, le maire, Édouard Chaulet. Aujourd'hui, Barjac ne compte qu'un médecin à temps partiel, ce qui oblige les habitants à parcourir des kilomètres pour consulter. La faute, selon le maire, à l'abaissement du numerus clausus.

PHOTO FACEBOOK

Nez à nez avec un ours

PYRÉNÉES

« Il y avait une chance sur un million. » Renaud Gouezel n'en revient toujours pas. Début octobre, lors d'un voyage dans les Pyrénées avec trois de ses amis chasseurs à l'arc, cet Israélien s'est retrouvé à moins de quinze mètres d'un ours. Il s'agirait de Néré, le plus vieux ours brun des Pyrénées. Un instant qu'il a immortalisé dans un vidéo. « On avait planté nos tentes et on partait chasser. Et j'ai aperçu cette toison pas commune. J'ai compris que c'était un ours. Notre premier réflexe a été de regarder si c'était une mère avec son petit. Là ça aurait été dangereux, explique Renaud. Ça a duré environ trois minutes. On s'observait mutuellement et au bout d'un moment, il a fait demi-tour. » Expérience qu'il n'est pas près d'oublier.

Immobilier : prix en baisse dans l'Hérault

TENDANCES Une étude de la chambre des notaires montre que dans l'Hérault, tous biens immobiliers confondus, les ventes affichent une baisse de 29 % entre juillet 2023 et juin 2024. « Nous sommes passés de 32 640 ventes l'an passé à 23 200 », pointe Laurent Vialla, notaire à Montpellier et président de la chambre de notaires de l'Hérault. Cette baisse des transactions s'est accompagnée d'une baisse des prix des biens immobiliers. Elle concerne non seulement les appartements anciens

(moins 0,7 % sur un an) avec un prix médian autour de 3 360 € le m², mais aussi les appartements neufs (0,8 % sur un an) avec un prix médian à 4 680 € le m² et les maisons anciennes (moins 2,4 % sur un an) avec un prix médian de 260 000 €. Les appartements de deux ou trois pièces représentent 61 % des ventes pour l'ancien et 80 % des ventes pour le neuf. Montpellier n'échappe pas à la baisse, notamment dans l'ancien, à la Chamberte, Aiguelongue, l'Écusson, la Pompiègnane ou les Arceaux.